

COMMUNE de LA PORTE DU DER

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 2 JUILLET 2021

Effectif légal : 23
Nombre de présents : 18

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de votants : 21

L'an deux mil vingt et un, le deux juillet, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis sous la Présidence de **Monsieur Jean-Jacques BAYER**, Maire, en session ordinaire, salle des fêtes de Robert-Magny, en vertu de la convocation adressée le 24 juin 2021, affichée à la porte de la Mairie et mentionnée au registre.

PRESENTS :

BAYER Jean-Jacques, BAYER Anne-Sophie, BEURNAUX Jean-Pierre, BOUSSIN Karine, CESARION Sylvie, CHABROLLE Yannick, COUVREUX Patrick, DAUTEL Jacky, DELFOSSE Catherine, GASCARD Aurélie, GOUGET Hubert, MION Christophe, OTTENWAELDER Allain, PERRIN Arnaud, TROUSSET Amandine, VAILLANT Francis, VAN-HOORNE Jean-François, VERDUN Michèle.

ABSENTES REPRÉSENTÉES :

JUILLY Séverine représentée par BEURNAUX Jean-Pierre
LE BRICON Sophie représentée par BAYER Jean-Jacques
ORMANCEY Claudine représentée par GOUGET Hubert

ABSENTS :

GEHLE Loïc
VIVET-HENNEQUIN Aurore

Jacky DAUTEL est nommé secrétaire de séance.

Délibération 2021/07-36 **Subventions aux associations**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la répartition des subventions établie par la commission des Associations, réunie le 3 juin 2021, comme ci-dessous.

ASSOCIATIONS	Subventions 2021
Afpan	2 500.00
Afpan (exceptionnelle)	1 500.00
Amicale du Personnel communal	2 200.00
Association pour la mémoire de nos Combattants Robert-Magny	150.00
Courses Hippiques (société des)	4 343.74
Gym Club Dervois	300.00
Harmonie Municipale	2 000.00
Handball Club Dervois	2 000.00
Handball Club Dervois (exceptionnelle)	2 000.00
Aide aux animaux en détresse	300.00
TOTAL	17 293.74

Délibération 2021/07-37

Renouvellement de la ligne de trésorerie

Pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie, le Maire propose de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 700 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de renouveler la ligne de trésorerie de 700 000 euros destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie, auprès du Crédit Agricole
- d'autoriser le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-délégué, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2021/07-38

Convention fourrière animale

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la convention de fourrière animale signée avec la société O Look Toutou. Il propose de renouveler la convention aux mêmes conditions. C'est la seule entreprise habilitée dans le nord Haute-Marne, à exercer la fourrière animale. Ce service sera assuré pour un montant de 1.50 € HT par habitant, soit un coût annuel de :

2355 habitants x 1,50 € HT = 3 532.50 € HT soit 4 239 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à signer la convention avec la société O Look Toutou de Saint Dizier et toutes pièces afférentes à ce dossier. Le service de fourrière animale sera assuré pour un montant de 1.50 € HT par habitant.

Délibération 2021/07-39

Amicale des Maires du Canton de Montier-en-Der – répartition des fonds de l'association

Le Maire informe les membres du conseil que suite à la dissolution de l'Amicale des Maires du Canton de Montier-en-Der au 20 mars 2021, les membres du bureau de l'association ont décidé de répartir la somme résultant de la liquidation entre les communes adhérentes. Il y a lieu de l'autoriser à encaisser la somme de 3 554.67 € qui correspond au montant revenant à la commune de La Porte du Der.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à encaisser la somme de 3 554.67 € et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2021/07-40

Hébergement du haras de Montier-en-Der : choix de l'architecte

La Maire rappelle le projet de restructuration des bâtiments du haras pour y aménager un hébergement de groupes. Cette opération comporte :

- la création de 28 chambres pour un total de 62 lits
- l'aménagement d'un pôle accueil
- l'aménagement d'un pôle bien-être
- l'aménagement d'une salle de réception
- l'aménagement de salles de réunion et/ou petit-déjeuner

Il y a lieu de valider le choix de la commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 1^{er} juin 2021.

Après analyses des offres selon les critères de jugement énoncés dans l'avis de publicité, la Commission d'appel d'Offres a retenu le cabinet ci-dessous pour effectuer la maîtrise d'œuvre de l'hébergement du haras de Montier-en-Der.

- **OMADA Architectes**
Mission de base avec options EXE et OPC : 333 157.45 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- entérine le choix de la Commission d'Appel d'Offres comme indiqué ci-dessus
- autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2021/07-41

Appel à projet pour un socle numérique à l'école élémentaire de Montier-en-Der

Dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires et pour lequel la commune a déposé une demande, le Maire informe les membres du conseil que le dossier a été retenu. Il y a lieu de l'autoriser à signer la convention de financement entre l'Académie de Reims et la commune. Cette convention s'intègre dans la politique de rétablissement de la Continuité pédagogique et de soutien de la transformation numérique de l'enseignement dans le cadre du plan de relance économique de la France de 2020-2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à signer la convention et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2021/07-42

Attribution de numéros de voirie avenue d'Alsace à Montier-en-Der

Suite à la construction d'une maison d'habitation avenue d'Alsace à Montier-en-Der, il y a lieu d'attribuer les numéros de voirie, avenue d'Alsace à Montier-en-Der, comme indiqué sur le plan ci-joint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue les numéros de voirie comme indiqué sur le plan annexé à la présente délibération

Délibération 2021/07-43

Acquisition d'un terrain à Montier-en-Der (parcelle AK 181 – derrière la halle au blé)

Le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que la commune a l'opportunité d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à Mr et Mme KHALFA, sis à Montier-en-Der, 11, rue des Ponts, cadastré section AK n° 181, d'une superficie de 257 m² environ. Ce terrain situé entre le futur Espace France Services et le Pôle social et santé permettrait de créer un cheminement piéton entre ces deux bâtiments.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir le terrain cadastré section AK n° 181, au prix de 12 850 euros. Les documents d'arpentage et les frais d'acte seront à la charge de la Commune et désigne la SCP Prouveur-Ancelin-Schlessler, Notaires associés, pour représenter la Commune sur ce dossier

Délibération 2021/07-44

Bail de location amiable du droit de chasse forêt communale de Montier-en-Der

Le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal que le bail de location amiable du droit de chasse dans la forêt communale, signé avec la Société Communale de Chasse de Montier-en-Der, expire le 31 juillet 2021. Celle-ci a sollicité le renouvellement du bail de location, pour une durée de six ans à

compter du 1^{er} août 2021 et pour un prix annuel de location de 5 200 euros. Le Maire rappelle que la surface totale louée s'élève à environ 527 hectares (bois des Moines, Chêne l'Apostole et Petite Laie).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire, ou pour le Maire, l'adjoint-Délégué, à signer le bail de location amiable du droit de chasse avec la Société Communale de Chasse ainsi que le cahier des clauses générales et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2021/07-45

Domaine et patrimoine

Convention d'occupation du pavillon de chasse forêt communale de Montier-en-Der

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Société de Chasse de Montier-en-Der bénéficie d'une concession d'occupation d'un pavillon de chasse, sur la parcelle forestière n° 5, route forestière du Chêne Lapostole à Montier-en-Der. Il y a lieu de l'autoriser à renouveler la convention d'occupation gratuite, aux mêmes conditions. La convention prendra effet le 1^{er} août 2021 et sera annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à renouveler, aux mêmes conditions, la concession d'occupation d'un pavillon de chasse avec la Société Communale de Chasse de Montier-en-Der et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2021/07-46

Convention d'occupation d'un terrain communal avec l'ADASMS

Le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal de la demande de l'ADASMS qui souhaite obtenir la mise à disposition du terrain communal situé à Ceffonds et propriété de la commune de La Porte du Der (parcelle ZX n° 56) pour y déposer les déchets verts, moyennant un loyer annuel de 1 750 euros. L'ADASMS s'engage à broyer ses déchets, à ne les déposer que sur l'espace dédié, à ne stocker aucun autre matériel ou déchet de quelque sorte et s'engage à entretenir le terrain mis à disposition. Il y a lieu de l'autoriser à signer la convention avec l'ADASMS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'occupation du terrain communal établie entre la commune de La Porte du Der et l'ADASMS et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Montier-en-Der, le 7 Juillet 2021

LE MAIRE,
Jean-Jacques BAYER

